

Liberté
Égalité
Fraternité

Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire

Vérité
Lumières
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Bolle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & C^{ie}
14, rue Confort, 14
et au Bureau du Journal
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

PARIS

Agence de librairie PÉRIET, 9, rue du Croissant. Les abonnements sont reçus à la même adresse.

MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

SEDAN

Papeterie-librairie, Carlier aîné, 1, Grande-Rue.

BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

ALGER

Librairie Pioget, Place Sous-la-Régence. Librairie Mouranchon.

ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouck.

MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

AVIS TRÈS ESSENTIEL

Les abonnements sont actuellement en recouvrement, et nous prions les Vénérables et Trésoriers des Loges dont les abonnements sont devenus définitifs, conformément aux n° 1, 2, 3, 5, 8 et 9, de bien vouloir réserver bon accueil à notre mandat, en laissant le montant au concierge de leur Temple.

SOMMAIRE

Le Mot de semestre. — La Société maçonnique. — Esprit des Morts et des Vivants. — Un culte peu économique. — La Question coloniale et la Franc-Maçonnerie. — Certificat de virginité. — Hérodote. — Le mot de semestre. — L'Ouvrière. — Les taxes de la Chancellerie Apostolique (suite). — Miracle. — Laïcité. — Revue des Théâtres. — Tribune du travail.

Feuilleton : Le Mariage d'un Franc-Maçon — Petits Dialogues philosophiques.

LE MOT DE SEMESTRE

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro la reproduction de l'article d'un journal politique et religieux qui s'occupe du mot de semestre des Francs-Maçons.

On sait que ce même journal avait déjà publié, il y a quelques mois, les noms, professions et adresses des officiers de diverses Loges et même la liste des membres d'une des Loges lyonnaises. C'est à cette attaque qu'est due la création du journal le Franc-Maçon, et son succès, l'augmentation continuelle de son tirage, démontre qu'en voulant nuire à la Franc-Maçonnerie, on lui a rendu un réel service.

Aujourd'hui, la même feuille veut continuer l'œuvre de M. Léo-Taxil et combler une lacune de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sur la franc-maçonnerie. Le nouveau converti avait pu reproduire les textes imprimés depuis longtemps, mais non point apporter des révélations neuves, il n'était en état que de vulgariser, dans des volumes à bon marché, une compilation comprenant des citations textuelles mêlées à des racontars de pure imagination.

Ce qui lui manquait, c'était le mot périodique ; lui échappait dès qu'il cessait d'appartenir à la maçonnerie. Il avait voulu essayer de se procurer celui qui était en cours au moment de l'apparition de son volume et qu'on lui remit inexactement. Le journal qui prétend suppléer, sur ce point, M. Léo Taxil, affirme qu'il révélera les mots semestriels de chaque puissance maçonnique.

Nos amis, qui appartiennent à la Franc-Maçonnerie, apprécieront, en lisant la citation que nous reproduisons plus loin, la valeur de cette promesse. Mais, quoi qu'il en soit, il convient d'appeler l'attention sur une manœuvre que les puissances maçonniques déjoueront facilement, en modifiant le procédé d'envoi de leurs mots de semestre.

Les mesures à prendre ne sont pas à indiquer ici, nous nous bornons à signaler les petits moyens employés contre la Franc-Maçonnerie. La forte organisation du monde maçonnique ne saurait être entamée par cet espionnage.

LA SOCIÉTÉ MAÇONNIQUE

Nous avons proposé, dans notre dernier article, la fondation d'une Caisse de retraite pour les Francs-Maçons. Nous proposons de centraliser les fonds dans les Loges et de profiter ensuite de la capitalisation de la Caisse de retraite de l'Etat.

Il faut évidemment pour arriver à ce résultat constituer une Société de secours mutuelle civile, reconnue et autorisée par l'Etat. Mais nous ne pensons pas qu'il y ait là la moindre difficulté.

Après avoir étudié le quantum du versement, nous l'avons fixé à un sou par jour, soit : 1 fr. 50 par mois. Nous avons, en outre, calculé la rente, en prenant pour base un versement fait depuis l'âge de dix-huit ans.

Mais cette date fixée n'a rien de fatidique et les versements peuvent être commencés à tout âge. La rente est en proportion, voilà tout.

Je suppose un sociétaire âgé de 30 ans ; il verse 18 francs, puis il s'arrête. Il désire savoir quelle rente il aura acquies à soixante ans, il trouve 9 fr. 90, soit : plus de 50 0/0 de son versement.

Encouragé par ce renseignement, il continue ses cotisations jusqu'à soixante ans.

Alors, il se trouve possesseur d'une rente de 155 fr. 35 ; s'il lui plaisait de continuer jusqu'à soixante-cinq ans, il aurait 274 fr. de rente.

Bien entendu, si le versement avait été quatre fois plus fort, la rente serait augmentée proportionnellement. Un versement de 72 fr., par exemple, donnerait une rente de 1,098 fr., à soixante-cinq ans.

Ici se place une particularité à signaler : la date de prise de possession est laissée à la convenance de tout sociétaire. Il peut donc, pourvu qu'il ait cinquante ans d'âge et dix années de présence effective dans l'association, prendre sa retraite au moment où elle lui est le plus utile ; la retarder s'il veut l'augmenter, l'avancer s'il ne peut plus travailler.

Cet avantage est unique, puisqu'on n'est pas obligé de s'engager d'avance pour une époque

déterminée et que, chaque année, on peut se faire porter pensionnaire pour l'année suivante.

Il resterait à déterminer quels seraient les membres qui profiteraient de la Caisse de retraite et des pensions qu'elle servirait.

Deux restrictions ont été proposées. Les pensions ne seraient pas payées à tous les sociétaires, mais seulement à ceux qui en auraient réellement besoin.

Elles ne seraient de même payées qu'à ceux qui feraient encore partie de la maçonnerie.

Ces deux restrictions nous semblent excessives et nous paraissent avoir pour premier effet de restreindre les chances de succès de la création proposée.

Il serait inutile d'insister sur ce qu'aurait de vexatoire la mesure qui consisterait à savoir si un maçon se trouve ou non dans une position lui méritant les secours de la société. Quel serait le critérium et qui l'établirait ?

Il serait aussi injuste d'enlever à un Maçon le bénéfice de ses versements. Je suppose un membre d'un atelier qui a régulièrement payé ses cotisations à la Caisse de retraite jusqu'à cinquante-huit ans, la pension devant, je le suppose, être servie à soixante. Malheureusement pour une cause ou pour une autre, peut-être dans l'impossibilité d'acquies ses cotisations annuelles envers sa loge, ce maçon donne sa démission. Ne serait-il pas en droit de le dépouiller de ses économies et de lui enlever une pension sur laquelle il avait le droit légitime de compter ?

Ces deux mesures auraient pour effet commun de rendre aléatoire jusqu'au dernier jour le paiement de la pension et par là d'écarter les adhérents, peu soucieux de s'imposer des privations permanentes, pendant de longues années, pour un but aussi incertain.

Le seul tempérament possible serait de créer deux catégories de membres, comme dans toutes les sociétés de secours mutuels, membres honoraires et membres participants.

Tous les membres participants auraient un droit égal et imprescriptible à la pension, sauf dans le cas où ils auraient été exclus de la Maçonnerie par un jugement de leur atelier. Encore faudrait-il que la privation de droits à la retraite eût été spécifiée dans le jugement.

Le Maçon démissionnaire ou exclu de la Maçonnerie, mais sans perte de ses droits à la caisse de retraite, aurait la faculté de continuer ses versements, comme un maçon régulier, pour obtenir le paiement de la pension à laquelle il a droit. Ce détail et d'autres d'ailleurs devraient être examinés dans les statuts particuliers que les sociétés auraient à rédiger.

Le grand point, ce n'est pas de résoudre ces petites difficultés, c'est d'abord le problème.

Nous avons montré que la Caisse de retraite pour les vieux Maçons était nécessaire, indis-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" (15)

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Louise, habituée dès son enfance à regarder l'abbé Robert comme un second père, celui auquel on avoue, à genoux, même les plus secrètes pensées qu'on cache à l'autre, Louise écoutait, effrayée, son vieux directeur qui continuait de sa voix onctueuse.

— Vous seule, ma chère petite amie, pouvez sauver, en le sauvant lui-même, la paix de votre foyer et le bonheur de votre avenir.

— Ah ! je suis prête à tout, je l'aime !...

— C'est Dieu d'abord qu'il faut aimer, c'est à lui d'abord qu'il faut obéir. Il m'inspire à cette heure, Louise, un conseil qui peut être pour vous le salut, et pour nous tous la victoire sur les mauvais instincts de Jacques.

Et le prêtre baissa la voix et se mit à parler à voix basse à la jeune femme. A mesure que l'abbé Robert avançait dans sa longue et mystérieuse confidence une rougeur de honte empourprait le visage de Louise. Quand enfin il s'arrêta, elle secouait la tête avec découragement.

— Jamais, murmurait-elle, jamais je n'en aurai le courage.

— De votre refus énergique dépend votre bonheur.

— Mais je l'aime ! Où voulez-vous que je prenne la force de résister au penchant qui m'entraîne vers lui ? Comment me vaincrai-je moi-même ? Comment pourrai-je jouer la comédie de la froideur quand il me tendra les bras ? — Non ! ce que vous me demandez est au-dessus de mon pouvoir.

— C'est cependant ainsi que vous aurez raison de son obstination. C'est ainsi que vous le forcerez à abandonner des hommes et des idées qui le perdent. Vous voulez donc son malheur dans cette vie et dans l'autre ?

— C'est son bonheur que je désire ardemment.

— En vous laissant aller à votre faiblesse, vous le perdez sûrement.

— Mon Dieu ! quelle torture !

— En résistant, vous le sauvez. Si vous l'aimez, vous serez impitoyable. Si vous avez souci de son salut, vous ne céderez pas. — Dieu vous voit, ma fille, il vous ordonne. Si vous désobéissiez à sa volonté, c'est vous qui seriez coupable et châtiée.

Le soir vint, Jacques, heureux d'avoir signé son traité de paix avec l'abbé Robert, était plein de gaieté et de jeunesse. Le dîner s'était passé joyeux, la soirée également. Puis chacun s'était retiré, l'abbé d'abord, la Lebonnard ensuite.

— Il est minuit, murmura doucement Jacques

à Louise, fort occupée à quelque broderie, il est minuit, ma chère aimée, venez fermer vos yeux bleus que j'aime !

— Et vous, lui demanda-t-elle avec un regard inquiet.

— Moi, ma mignonne, je vous servirai, s'il vous plaît, de femme de chambre.

— Non, non ! s'écria-t-elle effrayée, je me dévêtirai seule.

— Et pourquoi donc, lui demanda-t-il en souriant. Pourquoi refuser mes soins ? N'as-tu pas en moi le serviteur le plus tendre, le plus dévoué, le plus aimant ? Ne veux-tu pas, ma chérie, donner à ton mari le suprême bonheur de t'adorer, de te le dire ? — Viens !

— Non, Jacques, laissez-moi, je veux être seule.

— Seule ! Tu n'es pas souffrante ?

— Eh bien, si, je suis souffrante.

— Raison de plus pour que je reste près de toi. Tu ne me veux pas pour femme de chambre, tu m'accepteras bien comme garde-malade.

Et il allait la prendre doucement dans ses bras quand elle s'échappa brusquement.

— Mais vraiment, Louise, on dirait que je t'inspire de la répulsion.

— Oh ! Jacques.

— Alors, pourquoi cet éloignement ?

Elle restait sans répondre, songeuse et triste.

— Pourquoi ? Ton silence me montre qu'il y a entre nous quelque chose que tu ne me dis pas. Tu n'as donc plus confiance en ton mari ?

— Non, balbutia-t-elle, tant que vous ne m'avez pas montré que vous la méritiez.

— Que voulez-vous dire ?

— J'ai une foi, une religion. Je veux que mon mari pense comme moi, aime comme moi, croie comme moi.

— Mais c'est de la folie ! Voyons, qu'ai-je fait qui te déplaît, qu'exiges-tu de moi ?

— Jacques, tu m'as déjà fait commettre un grand péché en me conduisant à ta loge, je ne veux pas que toi-même tu persistes dans ces pratiques qui me rendent malheureuse, oh ! bien malheureuse. Abandonne ces gens, sépare-toi d'eux, je t'en supplie et je t'aimerai bien, mon Jacques ! Fais-moi ce sacrifice, je t'en serai éternellement reconnaissante.

— Et si je te refusais ?...

— Je suis catholique et je ne puis aimer les ennemis de ma religion. — Elle lui disait cela, pâle, à voix basse, et il passait sur son front altéré comme un serment de résolution fanatique, — le prêtre l'avait amenée où il voulait.

— Ah ! je comprends tout ! s'écria douloureusement Jacques. Vous avez vu l'abbé Robert.

— Quand cela serait ?

— C'est lui qui vous conseille. Pauvre enfant, on te fait jouer ce rôle odieux, on se préoccupe peu de notre bonheur, que cette tentative va compromettre, va tuer peut-être ! On te lance contre moi comme une arme de guerre ! Et à ces gens-là tu sacrifies ton mari, ton ami, ton soutien !

— Je ne vous sacrifie pas, Jacques, puisque je veux vous sauver.

(à suivre)

pensable; qu'elle était désirée par un grand nombre d'ateliers.

Nous avons montré qu'elle était possible, qu'elle se présentait dans un milieu éminemment propre à la chose et qu'elle aurait pour elle toutes chances de réussite.

Comment pourrait-on la réaliser en théorie?

Il nous semble que le meilleur procédé serait de créer cette Caisse de retraite parmi les Loges de Lyon, d'en dresser les statuts et de les envoyer à tous les ateliers de France, sans distinction de rites.

Précisément une Loge de Lyon, qui a eu du reste l'initiative de ce journal, la Loge la Sincère-Amitié, dans un banquet récent, a décidé la création de cette Caisse. Tous les membres présents se sont fait inscrire et un premier fonds social a été voté. Il ne reste plus qu'à faire appel aux autres Loges, après que la Loge Sincère-Amitié aura rédigé les statuts provisoires. Nul doute que cet appel ne soit entendu et le succès ne dépendra plus alors que du zèle et de l'énergie des organisateurs, car les adhérents ne demanderont qu'à venir à eux, dès qu'ils auront démontré que « ça peut marcher ».

Et rien ne le démontrera mieux que le mouvement.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Les droits de l'homme découlent du même principe que ses devoirs.

L. FAUCHER.

Le catholicisme fut à la fois pouvoir religieux, pouvoir intime, pouvoir moral, pouvoir extérieur, pouvoir enseignant, pouvoir territorial, pouvoir civil, pouvoir judiciaire.

E. PELLERIN.

Le crime a ses héros, l'erreur a ses martyrs.

VOLTAIRE.

La séparation complète des cultes et de l'Etat est le dernier terme auquel doivent tendre toutes les nations civilisées; mais il est naturel qu'elles avancent dans ce chemin d'un pas fort inégal, et c'est beaucoup que d'y faire un pas.

PRÉVOST-PARADOL.

Les pays riches et heureux comptent fort peu de saints tandis que les pays tristes et pauvres en ont produit un très grand nombre.

RENAN.

Ce qui donne le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité.

J.-J. ROUSSEAU.

La papauté et la liberté sont deux puissances qui ne peuvent se toucher sans que l'une des deux soit condamnée à la mort.

J. FAVRE.

L'usage de l'arbitraire augmente sans relâche le besoin de l'arbitraire.

LEMONTEY.

Un Culte peu économique

Sous ce titre, la petite brochure intitulée « l'Almanach du bon catholique », publie contre les protestants le curieux article suivant, réclame pour le culte romain, dénigrement de la religion protestante.

La religion est l'ensemble des rapports qui relient la créature humaine avec le créateur Dieu. Comme il n'y a qu'un Dieu et qu'une humanité, il n'y a qu'une religion. Le culte étant la mise en pratique extérieure de la religion, s'il n'y a qu'une religion, il ne doit y avoir qu'un seul culte, le culte normal de la vraie religion.

Malheureusement, tout en gardant au fond du cœur le principe primitif de la religion, bien des hommes se sont trompés ou se sont laissés tromper au sujet des vérités religieuses. Ils ont perdu les véritables et primordiales notions de la religion, surtout celle du monde surnaturel. Par conséquent, il s'est formé aussi des cultes faux qui offensaient Dieu au lieu de l'honorer.

Au commencement de ses annales, nous voyons la France embrasser avec amour la religion catholique et le culte de la Sainte Eglise fondée par notre Seigneur.

C'est à la lumière de cette religion sublime et de ce culte populaire que s'est formée l'unité de la nation française.

Malheureusement, il y a trois siècles et demi, un culte nouveau a surgi dans notre pays, sous prétexte que la religion antique s'était abâtardie dans l'Eglise, à travers les siècles. Les protestants prétendent qu'ils ne venaient pas changer la religion, mais la ramener à sa pureté primitive. Hélas! les dogmes diminués, les sacrements réduits de sept à deux, et même à un, l'Eglise sans sacerdoce et sans sacrifice, l'Evangile, code moral des chrétiens, livré à l'interprétation des individus, tel fut le capital passif de la faillite protestante. Nous n'entreprendons pas ici de faire l'histoire des tristes démentis du protestantisme avec le catholicisme. Là il y a trop de sang.

Aujourd'hui, le protestantisme a droit de cité en France. Reconnu par l'Etat, il est subventionné par le budget national. Etudions cette opération financière à la lumière de l'arithmétique. On compte cinq cent quatre-vingt mille protestants dans notre pays. Parmi eux, cent quatre-vingt mille sont indépendants, et forment mille sectes qu'il est difficile de nommer. L'Etat ne s'en préoccupe nullement, il aurait trop à faire. Il n'accorde de subvention qu'aux trois cent cinquante mille protestants de l'Eglise réformée française et aux cinquante mille protestants de l'Eglise réformée de la confession allemande d'Alsace.

Les ministres officiels des deux Eglises protestantes reconnues sont au nombre de sept cent quatre-vingt deux, et l'Etat les traite comme il suit. Les ministres-pasteurs de première classe reçoivent deux mille cent francs; ceux de deuxième classe, mille neuf cents francs; ceux de troisième classe, mille cent francs. Ce qui fait en tout plus d'un million deux cent mille francs. Or, les protestants, dont le culte est subventionné, ne montent qu'au chiffre de quatre cent mille, il résulte que chacun de ces protestants réformés de France ou de ces réformés d'Allemagne vivant sur le territoire de la France, coûte au budget national de France plus de trois francs.

Par contre, il est avéré qu'un catholique ne coûte pas plus d'un franc vingt-six centimes au trésor public. Il y a

trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent trois catholiques en France. Il n'y a qu'un protestant pour soixante et un catholiques.

Tous les grands mots de progrès indéfini, de liberté de conscience, de pur évangile de culte, d'émancipation religieuse, n'empêchent pas qu'un citoyen protestant ne coûte deux fois plus qu'un citoyen catholique, et que les droits de la majorité ne soient étrangement lésés.

Donc, nous déclarons avec raison que le protestantisme est un culte peu économique, très peu économique, dans un siècle où l'on vise à l'économie, et à la répartition équitable de l'impôt. Donc, on fera bien de répéter à satiété à nos sénateurs comme à nos députés: Au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, ou bien dépensez pour le budget religieux de chaque catholique la somme de trois francs, ou bien ne dépensez qu'un franc vingt-six centimes pour le culte de chaque protestant.

C'est clair, c'est juste, c'est incontestable. Le Bon Catholique est bien curieux d'apprendre comment on s'efforcera de réfuter ce calcul qui ne touche qu'à la situation actuelle. Ah! s'il fallait remuer la grande question de l'indemnité des biens du clergé, enlevés à son administration lors de la grande Révolution, notre thèse serait mille fois corroborée.

Aujourd'hui, tenons-nous en au fait arithmétique, détaché de tout le passé, et crions à tous les échos: Le protestantisme est un culte peu économique, dans un siècle où l'on vise à l'économie. La répartition du budget de ce culte est loin d'être équitable. Avis à nos gouvernants!

Ceux des protestants qui se sont si intimement liés aux cléricaux pour combattre la République aux dernières élections, liront avec intérêt, nous n'en doutons pas, cet article publié contre eux.

Le dernier mot: à nos gouvernants, ne leur échappera pas. Le « bon catholique » fait appel au gouvernement républicain en lui dénonçant les protestants. Ce n'était pas la peine, pense-t-on, sans doute, les dames protestantes qui se sont jointes à la manifestation des croix, à Fourvières, à montrer tant d'empressement à oublier les causes de division entre le protestantisme et la religion catholique.

LA QUESTION COLONIALE Et la Franc-Maçonnerie

La circulaire de la Chine le constate, et le fait n'est que trop notoire: des bandits échappent fréquemment à l'action des lois chinoises en adoptant la religion chrétienne et obtenant ainsi une protection qui devrait leur être refusée. Le besoin de s'assurer un asile est le motif déterminant de ces prétendues conversions; car, une fois converti, le néophyte est couvert par le missionnaire, lequel, à son tour, est couvert par le consul. Il arrive que de petites communautés catholiques, exclusivement recrutées parmi les classes criminelles d'une province, défient la justice et tiennent en échec l'autorité du gouverneur.

Comment s'étonner que de pareilles imprudences aboutissent à des complications internationales? Une mère se plaint que son enfant a été baptisé sans son consentement; un meurtrier échappe à la représailles; le bruit se répand que les « bouzes étrangères » ont jeté un sortilège sur le pays, empoisonné les puits, provoqué une épidémie. Un beau jour, on les massacre, — et voilà la puissance militaire d'une nation mise en jeu pour laver, dans le sang de dix à vingt mille hommes, les bévues d'un missionnaire trop zélé. (1).

Ce danger, ajoute le Temps, pèse surtout sur la France, car l'Espagne ou l'Italie, non plus que la Belgique ou la Bavière n'ont jamais eu garde d'accorder une protection effective aux missions catholiques.

Mais au moins, dira-t-on, l'œuvre de la propagation de la Foi catholique n'est sans doute qu'un prétexte pour ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce et à étendre notre influence et notre richesse coloniale? Gardez-vous de le penser.

Aussitôt après la conquête, c'est le clergé qui prend possession de nos colonies et en tire parti et profite en faveur de son influence. Notre système de colonisation semble consister avant tout à bâtir des églises, à créer et à subventionner des écoles cléricales, à attirer et à favoriser les congrégations, à leur concéder gratuitement des terrains, les meilleurs quelquefois et les plus fertiles, à nommer des prêtres apostoliques et des évêques, à leur construire des cathédrales et des palais, à leur accorder honneurs, privilèges, dignités et traitements.

Voyez ce qui se passe en Tunisie. A peine l'occupation du pays a-t-elle été un fait accompli que toute une nuée de moines et de nonnes de tous poils et de toutes robes sous la direction de M. de Lavignerie, sont venus s'abriter sur notre nouvelle province comme sur une proie.

Sans parler des missions dirigées par les Capucins de la chapelle de Saint-Louis, édifiée aux frais du gouvernement français, et dont les missionnaires d'Afrique sont devenus les chapelains, de la fameuse loterie, etc., M. de Lavignerie, en une seule année, a établi à Tunis une église cathédrale, un presbytère, un palais épiscopal, un cimetière catholique avec une chapelle, un vicariat apostolique, un grand séminaire, un asile catholique pour les vieillards, une communauté de Sœurs dites de Bon Secours, pour préparer les bonnes morts à domicile.

Il a acheté ou s'est fait concéder de vastes terrains pour une cathédrale monumentale projetée et pour deux églises nouvelles.

(1) Si seulement tant d'efforts aboutissaient à des résultats appréciables! Mais les statistiques même de la Propagation de la Foi montrent que ces « baptisés ambulants » arrivent à peine à ondoyer par an, in articulo mortis, dix à douze mille petits Chinois qui passent aussitôt dans un monde meilleur; et quant aux convertis adultes, dont le nombre diminue de jour en jour au lieu d'augmenter, tous sans exception ils appartiennent aux classes absolument illettrées, si ce n'est aux classes criminelles.

Il a introduit et installé dans la Régence 44 prêtres catholiques répartis entre neuf paroisses. Il a fondé ou entretenu 13 écoles congréganistes de filles dirigées par les sœurs de la Mission africaine, par les sœurs de Saint Joseph, — qui ont de plus un asile payant, fort bien installé à côté d'une école gratuite toute délabrée, — et par les sœurs de Sion, qui ont aussi un pensionnat payant. Ces écoles avaient, en 1884, 1,633 élèves. Il n'y a pas une seule école laïque de filles.

Pour les garçons, les Frères de la Doctrine chrétienne ont 4 écoles, les Maristes une et l'abbé Thévin une. Les 4 écoles laïques n'ont que 328 élèves, alors que les congréganistes en ont près de 2,000 (1883). Il y a en outre un collège payant avec 17 professeurs religieux et 240 élèves. « Ce magnifique établissement, dit le rapport de M. Machuel (1), qui est le mieux installé de toute la Tunisie, a été construit avec une rapidité vraiment étonnante. » Il a coûté 300,000 fr.

Au total, les frais de ces diverses installations de la première année se sont élevés à un million (985,411 fr. 90 c.).

Vous allez demander, sans doute qui a fourni les fonds nécessaires pour faire face à ces énormes dépenses? C'est ici qu'apparaît dans toute sa splendeur le génie financier des gens d'église. Le personnage de Rabelais qui avait découvert jusqu'à 32 manières de soutirer l'argent des poches d'autrui n'était qu'un pauvre clerc auprès de l'Eminence coloniale.

Pour subvenir à toutes ces dépenses, M. de Lavignerie avait: le revenu annuel du vicariat de Tunis, qu'il évaluait 8,000 fr.; le produit des quêtes, et une somme de 50,000 fr. qu'il se fit allouer au budget de l'Etat, à titre de secours.

Eh bien, avec cette allocation de 50,000 fr., M. de Lavignerie a fait un miracle, il a trouvé le moyen de soutenir le budget, « à des titres divers », selon son ingénieuse expression, la jolie somme ronde de 306,000 fr. C'est lui-même qui en a fait modestement l'aveu dans une lettre au Directeur de l'œuvre des Ecoles d'Orient (2).

L'année suivante, le Parlement supprime le budget l'allocation de 50,000 fr. M. de Lavignerie n'en a cure. Il fait un nouveau miracle, et, en dépit de la décision formelle de la Chambre et du Sénat, il touche intégralement la somme de 50,000 fr. à un autre titre (sur le chapitre des pensions et secours à des ecclésiastiques). Cette distraction irrégulière des fonds du budget a même donné lieu à une interpellation de M. Jules Roche, et l'année suivante la Chambre maintint son refus d'allocation.

M. de Lavignerie ne se tint pas pour battu. Pour remplacer l'allocation refusée, il imagina de venir faire en France, à grand fracas, une campagne de quêtes et de gémissements, à l'aide desquels il recueillit même plusieurs centaines de mille francs. Et ce stratagème lui réussit doublement, car la Chambre, émue de tout ce tapage, consentit, pour avoir la paix, à rétablir au budget la fameuse allocation, qu'elle porta même à 100,000 fr. M. de Lavignerie s'empressa d'empoigner le tout, estimant que la main droite doit ignorer ce que reçoit la main gauche, et il revint à Tunis, plus riche et plus puissant que jamais. Ajoutons que sur le budget tunisien de 1884, figure une somme annuelle de 142,613 piastres pour indemnités à des fonctionnaires et établissements religieux, et que M. de Lavignerie touche, en outre, une notable partie de la somme de 384,613 piastres allouée à l'enseignement public (3).

L'habile homme avait réussi, en France, à persuader au gouvernement, aux Chambres, au public même, que ses œuvres tunisiennes étaient uniquement destinées à subvenir aux besoins religieux de la population, qu'il n'agissait ainsi que par patriotisme, afin d'empêcher qu'un clergé étranger vint répondre à l'appel et aux réclamations pressantes des catholiques privés de prêtres, d'églises et de secours spirituels!

Il faut que vous sachiez que tout ceci n'est qu'un roman. En voici la preuve.

En 1879, à l'Assemblée des Catholiques de Paris, (4) le R. P. Arsène, supérieur des capucins (lesquels ont depuis plus d'un siècle, la mission de Tunis dans leurs attributions), exposait en ces termes, la situation religieuse de la Tunisie:

« Le nombre des catholiques, disait-il, s'élève à 16,000 environ, dont 12,000 à Tunis » répartis en 9 paroisses, dans lesquelles les sœurs de St Joseph ont 5 écoles avec 500 élèves, et les frères 3 écoles avec autant d'élèves.

« Les religieux (capucins de la mission de Tunis), peuvent suffire complètement aux besoins de cette population un peu flottante, que le commerce et le travail attirent et y retiennent plus ou moins longtemps »; et le P. Arsène ajoutait mélancoliquement: « Les conquêtes parmi les musulmans, sont plus que rares, à Tunis comme ailleurs. »

En présence de cette déclaration formelle, faite à la veille des entreprises de M. de Lavignerie, que devien- nent je vous le demande, ses pompeuses déclarations. Si, comme l'affirme le P. Arsène, dont le témoignage en cette matière n'est pas suspect, les missionnaires établis à Tunis suffisent complètement aux besoins de toute la population catholique, quel est donc le but mystérieux de tout ce déploiement de forces cléricales?

J'ai bien peur que le patriotisme théâtral de M. de Lavignerie serve surtout à dissimuler une propagande inavouable qui pourrait bien nous attirer quelque jour de dures représailles, et peut-être même des

(1) Rapport de M. Machuel, Directeur de l'Enseignement public en Tunisie, au Ministre résident, le 22 février 1885. — Tunis, impr. Borrel, 1885.

(2) Le Temps, 9 septembre 1882.

(3) Bulletin de Statistique du ministère des Finances, octobre 1885, p. 473.

(4) Paris 1879. Jules Leclercq édit., p. 433.

Vépres tunisiennes.

« Sous l'ancien régime, écrivait M. l'abbé André, dans son Cours de législation ecclésiastique, on ne voulait pas d'évêques dans les colonies, parce que l'on craignait qu'ils n'y prissent une trop grande influence. Depuis 1850 nous avons changé de méthode, en créant trois évêchés à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion. Nous avons même un archevêché à Carthage.

Un décret du 3 février 1851, encore en vigueur, accorde aux évêques des colonies les mêmes prérogatives et privilèges qu'à ceux de la Métropole. De plus, à leur arrivée dans la colonie, ils sont salués par le canon, sur terre et sur mer, toute la garnison rangée sur leur passage présente les armes, les tambours battent aux champs. Toutes les autorités civiles doivent les attendre à la cathédrale et les accompagner jusqu'à l'évêché. Ils ont une sentinelle en permanence à la porte de leur palais. Ils prennent le premier rang dans les cérémonies publiques, après le gouverneur. Enfin, détail important, tout le personnel ecclésiastique est placé sous leur protection exclusive: « Aucun prêtre, porte l'article 11, membre de communauté religieuse ou autre personne placée sous la juridiction épiscopale, ne pourra être renvoyé d'une des colonies que d'accord avec l'évêque. »

CERTIFICAT DE VIRGINITÉ

Le curé de Sion (Loire-Inférieure) est vraiment bien exigeant vis-à-vis de ses paroissiennes qui manifestent l'intention de se marier.

Avant d'obtenir la bénédiction nuptiale, toute personne du sexe faible est tenue d'apporter à son curé un certificat de virginité; cette pièce, difficile souvent à obtenir, et qui fit, il y a quelques années, la réputation d'une petite actrice d'un théâtre de genre.

Dernièrement, ce curé autoritaire a eu maille à partir avec une mariée qui s'était soumise à cette obligation, et voulait déduire des frais de son mariage le prix du certificat délivré par le médecin. Sur le refus du curé de consentir à accepter cette déduction, la mariée a cité ce dernier devant le juge de paix.

L'affaire en est là: espérons que bientôt nous en saurons le résultat.

Ces renseignements nous sont donnés par le Petit Moniteur de la Médecine, qui traite cette question au point de vue médical, et fait ressortir clairement le peu d'avantages qu'un curé quelconque peut tirer d'un certificat de virginité, et le peu de sécurité que cette pièce peut lui donner.

HÉRODIADE

Il y a quelques jours, M. Massenet dirigeait à Lyon l'orchestre du Grand-Théâtre, pour la première représentation d'Hérodiade, quand, au cours de la soirée, le coup de sifflet d'un malappris vint empoisonner pour le sympathique maestro la joie d'un triomphe mérité, tout en soulevant l'indignation et les protestations de l'unanimité du public.

Un article de l'Echo de Fourvière nous apprend qu'il convient de chercher l'auteur de cette malséante manifestation; c'était quelque sous-sacristain, un portier de congrégation, ou peut-être le directeur de quelque feuille évangélique.

Laissons parler la dévote feuille.

« Le Grand-Théâtre de notre ville accueille un poème abominable, mis en musique par le compositeur Massenet, lequel a une prédilection particulière pour les œuvres blasphématoires. »

Et les feuilles bien pensantes laissent dormir leurs foudres inutiles. Le Salut Public n'approuve ni ne désapprouve: in medio stat virtus.

Le Nouvelliste se tait; l'Express, ô amer-tume! n'a que des éloges, sans restriction.

Cela ne nous étonne pas.

Mais le Rédacteur en chef de l'Echo de Fourvière ne pouvait laisser passer sans protester, l'odieuse tentative des collaborateurs de M. Massenet, et c'est en ces termes, qu'après avoir relevé, comme il convient, la défaillance de ses confrères, ce triste prophète gémit sur les malheurs des temps et la dépravation de Sion.

« On s'habitue de faiblesse en faiblesse, à n'être plus révolté par le mensonge, à boire comme de l'eau les plus affreux blasphèmes, à tolérer le fond en faveur de la forme. On entendra bientôt dans les salons, les jeunes filles, faire sans rougir de honte et d'indignation, leur partie dans le duo de Jean et de Salomé. »

« Nous savons que rien n'est redouté par un journal ou par un salon comme le reproche de pruderie. Les concessions à la légèreté des mœurs sont élastiques. Nous qui avons l'aversion des feuilletons romanesques, même de ceux que l'on dit honnêtes, nous ne saurions être écoutés sans prévention sur ce point. Mais il ne peut être question ici de sévérité outrée. Notre indignation est justifiée, sans contestation possible, par la sanglante offense faite à la vérité et à la dignité de nos croyances. »

« La répugnante école réaliste, qui peint le mal dans un bouge, est moins dangereuse encore que celle qui introduit les scènes voluptueuses jusqu'à la porte du Saint des Saints, dans le temple de Jérusalem, jusqu'au fond de la prison où souffre le grand défenseur de la morale évangélique. »

« On présente comme circonstance atténuante la monstruosité même de l'invention. Il n'est pas dans l'histoire sacrée de personnage dont l'austérité soit plus éclatante. Mais les auteurs effrontés du plan infernal dont l'opéra d'Hérodiade est un détail caractéristique, comptent avec trop de raison, hélas! sur l'ignorance des masses, éloignées de toute éducation religieuse. »

« Mentez, mentez, à dit leur maître Voltaire, il en sera toujours quelque chose. »

Nous aimons assez ce dernier trait.

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose!

Chacun sait dans quelle branche Beaumarchais a placé ce conseil. C'est Basile qui tient le propos, Basile en qui il a entendu incarner l'esprit jésuitique, type devenu populaire du jour au lendemain tant il était réussi et vivant, Basile enfin, l'immortel!

Car Basile ne meurt pas, Basile est de tous les temps.

Le seul fait d'attribuer à Voltaire ce qui appartient à Basile en est une preuve.

M. Caverot ne pouvait laisser passer cette occasion de montrer son esprit d'intolérance bien connu; voici la lettre de congratulation qu'il adresse au rédacteur de l'Echo.

A Monsieur Blanchon, directeur de l'Echo de Fourvière

Monsieur et bien cher ami,
J'ai lu dans l'Echo de Fourvière l'éloquente protestation que vous avez inspirée certaine représentation qui vient d'avoir lieu dans notre ville: il s'agissait d'une œuvre dramatique et musicale, où les pages du saint Evangile sont indignement travesties et profanées.

Je ne saurais assez vous féliciter d'avoir, en cette circonstance, vengé la conscience chrétienne, si audacieusement bravée d'une part, et de l'autre si justement révoltée.

Il y a quelques semaines, le vénérable archevêque de Vienne, en Autriche, élevait courageusement la voix contre l'interprétation sacrilège qu'un peintre de ce pays avait osé donner du récit évangélique, sur l'une de ses toiles. Aujourd'hui, l'archevêque de Lyon ne saurait non plus se taire devant une œuvre qui, pour appartenir à un art différent, semble être inspirée par le même esprit et tendre au même but. Ne dirait-on pas, à voir les manifestations qui se sont produites depuis quelques années, en des lieux très divers, qu'il y a de la part de certains hommes une sorte d'accord secret pour faire servir les arts aux entreprises dirigées contre le christianisme? Autrement, comment expliquer que ces odieux travestissements dont nous avons à nous plaindre portent presque toujours sur des faits empruntés à l'histoire religieuse?

Je formais le projet de faire connaître mes pensées sur ce triste sujet, lorsque je l'ai trouvé traité, comme il convenait par votre excellente feuille; dès lors, il m'a semblé que le meilleur moyen de dégager ma conscience était d'approuver publiquement votre protestation.

Vous avez ainsi rendu service aux catholiques en signalant à leur attention le vrai caractère de l'œuvre que nous déplorons ensemble, et en les invitant à lui refuser, de près ou de loin, tout suffrage et tout concours. Si quelques-uns étaient tentés de céder à l'influence de formes plus ou moins attrayantes, ils voudront bien se rappeler qu'il y a des cas où la logique et l'honneur de notre foi nous imposent de rigoureux sacrifices. Une coupe à beau être d'or, si on la sait empoisonnée, on l'écarte de ses lèvres à tout prix; de même, c'est en vain que l'art ferait étalage de ses séductions, s'il est destiné à venir en aide à l'impiété, le devoir du chrétien est d'y demeurer obstinément étranger.

Veillez recevoir l'expression de mes plus affectueux sentiments.

+ L.-M., cardinal CAVEROT,
Archevêque de Lyon.

L'art sera chrétien ou il ne sera pas!

Nos lecteurs estimeront peut-être que c'est là, cette étrange prétention. Nous lui devons déjà, en peinture, tout l'arsenal de l'imagerie religieuse, en littérature les essais informés dus à des personnes pieuses et qui font chaque jour leur apparition dans le monde revêtus de la haute approbation de MM. les évêques, archevêques de Tours, Angers, etc., etc. En musique, nos compositeurs devraient probablement se borner à composer des cantiques!

Le Mot de Semestre

On lit dans le *Nouveliste*, sous le titre « Le mot d'ordre des loges », la note suivante dont nous avons parlé dans le premier article de ce numéro :

Un membre de la franc-maçonnerie, dégoûté d'une secte avec laquelle il ne veut plus avoir affaire, nous

prie de reproduire, à titre de document, la lettre suivante qui lui est adressée :

SECRÉTARIAT

A. L. G. D. G. A. D. L. U.

GÉNÉRAL

RITE ÉCOSAIS ANCIEN ACCEPTÉ

Rue de la Victoire, 46

—

SUP. CONS.

N° 1286 (V° 43)

POUR LA FRANCE

ET SES DÉPENDANCES

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Commission Administrative et Exécutive

Or... de Paris, le 24 décembre 1885.

T... G... F...

J'ai la faveur de vous adresser ci-joint le mot du 1^{er} semestre 1886.

Veillez, je vous prie, le communiquer aux membres actifs de votre Resp... At..., conformément aux prescriptions du Régl... gén... (Art. 469, 470 et 471).

Je vous adresse également les mots de semestre du Rite français et du Rite misraïm. A ce sujet, je vous prie de vous conformer aux instructions de la circulaire n° 435 v° 13, dont vous trouverez ci-joint un extrait.

Veillez agréer, T... G... F..., mes plus fraternelles salutations.

Le Grand Secrétaire général du Rite,

BAGARY, 33°

Hugo, Humanité.

t. s. v. p.

Le mot d'ordre, Hugo, Humanité, est enfoncé dans un petit papier plié en forme de triangle et collé au bas de la lettre.

Nous publierons demain la deuxième page de la lettre, contenant les recommandations et les mots du Rite français et du Rite misraïm pour le premier semestre de 1886.

(Suite de la lettre — Page 2)

RECOMMANDATION IMPORTANTE

N'admettre dans les temples aucun maçon des obédiences du Rite écossais, du Rite français et du Rite misraïm sans lui avoir demandé le mot de semestre.

Pour les maçons étrangers, voir les prescriptions ci-dessous :

Mot de semestre du Rite français

Isis Immensité

Mot de semestre du Rite misraïm

Emancipation Égalité

« Pour éviter qu'à l'avenir aucun Maç... irrégulier ne se présente dans nos Atel..., les travaux devront être ouverts d'abord avec l'assistance des membres actifs de l'Atel..., après quoi seulement, les visiteurs pourront être introduits, lorsqu'ils auront été régulièrement taillés et qu'ils auront donné le mot de semestre de leur obédience.

« En ce qui concerne les mots de semestre du Rite français et du Rite misraïm, ils doivent être conservés par le Président de l'Atel... et communiqués seulement au F... expert, au moment où il se présente un Maç... d'un des deux Rites.

« Quant aux Maç... étrangers, ils devront, comme par le passé, justifier d'un titre régulier.

« Le Sup... Cons... prescrit, pour l'avenir, l'application rigoureuse de cette nouvelle décision, qui a été prise sur la demande de plusieurs Atel... dans l'intérêt général des Maç... des trois obédiences en France afin d'assurer la sûreté et la régularité de leur travail et de leurs réunions.

Comme on le voit, ajoute le *Nouveliste*, les précautions et l'application rigoureuse de cette nouvelle décision n'ont pas produit jusqu'à ce jour grand résultat.

La Franc-Maçonnerie, comme certains oiseaux de nuit, ne peut supporter la lumière; nous tâcherons de lui en donner le plus possible.

Il est assez curieux que le journal défenseur des couvents où disparaissent les religieuses cloîtrées, où se cachent les religieux que recherche parfois la justice, dévouée par les faux noms dont on les affublent, puisse accuser une autre société de craindre la lumière.

Nous aurons donc à imiter les efforts qu'on fera pour apporter la lumière dans nos loges qui ne la craignent point, et nous éclairerons, avec le zèle dont on nous aura donné l'exemple, certains côtés curieux des sociétés religieuses dont nous ne parlions pas jusqu'à ces attaques nouvelles.

L'OUVRIÈRE

Nous ne négligeons pas ce projet et nous enregistrons avec soin les adhésions qui nous parviennent. « L'Ouvrière » est faisable et se fera. Prochainement sans doute, nous annoncerons une première réunion des membres fondateurs.

Parmi les lettres qui nous sont parvenues au sujet de « L'Ouvrière », nous tenons à citer la suivante qui montre chez son auteur un généreux dévouement aux idées philanthropiques et humanitaires.

Saint-Etienne, le 3 janvier 1886.

Monsieur le Trésorier-Administrateur du Franc-Maçon,

Inclus, vous trouverez en timbres poste, deux francs :

Un franc pour l'Ouvrière ;

Un franc pour la Société Maçonnique.

Je veux marquer par là mon adhésion à votre projet et s'il prend consistance, ce que j'espère, j'aurai plaisir à m'y associer par mes petits envois ultérieurs. La proposition émise par votre numéro du 26 écoulé est excellente; pourquoi n'emprunteriez-vous pas aux cercles catholiques les bonnes méthodes qu'ils peuvent avoir; je crois que « L'Ouvrière », bien organisée d'abord, bien dirigée ensuite, formerait une génération sensée, généreuse, aux idées larges.

Que vos réunions, qui devraient être fréquentes à mon avis, de tous les jours si possible, soient pratiques. Gardez vos enfants, vos jeunes gens de l'immoralité, en leur montrant toutes les fâcheuses conséquences. Que l'oisiveté prenne jamais place près d'eux; c'est là un gros écueil. Vous parviendrez à l'en chasser facilement en leur inspirant fortement le goût des connaissances humaines, cela en leur donnant de bonnes méthodes pour qu'ils puissent les cultiver aisément. Alors vous leur aurez rendu un bien grand service, et vous aurez mérité l'estime des hommes de bien.

Votre deuxième projet comblerait un gouffre bien noir. Que de belles choses, socialement parlant; les hommes possédant plus ou moins pourraient faire si, réunis et mes par de nobles sentiments pour leurs semblables déshérités, ils travaillaient à organiser, comme vous le dites, des caisses de retraite, des associations coopératives, etc.; j'espère ainsi en la réussite de ce deuxième projet.

S'il vous convient de faire part dans votre journal de l'adhésion de votre lecteur, faites-le, car, quoique dans un milieu essentiellement catholique et moi-même élevé ainsi, depuis ma sortie de pension qui date de longues années, je vis d'idées rationnelles que je crois vraies et qui me paraissent être les seules qui, justes, doivent amener la Société à bien.

Agréez, Messieurs, la sympathie de votre lecteur.

Nous tenons, en terminant, à signaler un projet analogue à « L'Ouvrière » qui a été proposé dans un grand Congrès des loges de l'Ouest, tenu le 24 mai 1884, à Nantes.

Inutile de dire que nous n'en avons eu connaissance que par l'envoi du rapport des travaux du Congrès qu'a bien voulu nous envoyer un de nos amis de Nantes et que la rencontre est purement fortuite.

Le délégué des Amis du Progrès, du Mans, propose d'associer les ouvriers à l'œuvre maçonnique en créant une société appelée « Union Maçonnique ».

Cette association devrait se composer de membres uniquement recrutés dans la classe ouvrière.

Les membres de cette association sont appelés à élaborer et à discuter avec les maçons des loges régulières toutes les questions sociales et philosophiques intéressant les travailleurs et à profiter des enseignements, lectures, conférences que leur feront les maçons réguliers ou les membres de l'Association.

Un règlement spécial règlera les formalités d'initiation, les signes et les mots de reconnaissance, le mode d'installation des groupes et des bureaux, enfin la police des séances.

Nous n'avons pas à entrer dans la discussion de tous les points de ce programme, mais nous sommes heureux de cette entente spontanée entre les maçons de l'Ouest et ceux de l'Est, unissant à leur insu leurs forces réciproques vers un même but.

C'est d'un heureux augure pour le succès de notre cause.

Les Taxes de la Chancellerie Apostolique

— Suite —

XXVIII XXX XXXII. — DIVERSES MATIÈRES.

Pour transférer les reliques d'une ville, d'une paroisse à une autre, 33 livres 13 sous.

Licence à un prêtre de dire la messe partout pour la somme de 9 livres.

Licence à un prêtre de dire toute sa vie 2 messes payées par jour, pour la somme de 45 livres 19 sous 6 deniers.

Permission aux principaux magistrats d'une ville de faire dire la messe dans leurs chapelles et d'y être enterrés s'ils le désirent, moyennant 100 livres. Pour avoir, en outre, un autel portatif, 31 livres 1 sou.

Permission à un prêtre de dire la messe avant le jour, pour la somme de 42 livres 19 sous 6 deniers.

Celui qui voudra dire ses Heures à rebours et mettre avant ce qui est après et après ce qui est avant, pourra satisfaire son caprice pour la somme de 33 livres 13 sous.

Un ecclésiastique séculier qui voudra tester et disposer de ses biens, en achètera la permission 45 livres 19 sous 6 deniers.

Un régulier paiera 87 livres 3 sous.

Une personne qui voudra manger du laitage en temps prohibé paiera 27 livres 1 sou. Pour toute une famille ce sera 45 livres 19 sous 6 deniers.

Si la permission de manger du laitage est demandée par un chapitre, couvent, collège, congrégation ou communauté et qu'on veuille une dispense perpétuelle, la taxe sera arbitraire.

Mais si la taxe est demandée pour une ville et son territoire, avec les prêtres, les moines et les religieuses qu'elle renferme, la taxe sera de 731 livres 10 sous. Il faut avoir égard cependant à la population de la ville.

Une communauté, placée dans un pays froid, où le poisson et l'huile d'olives ne seraient pas d'un usage commun, pourra manger perpétuellement du laitage dans les temps prohibés, moyennant la somme une fois payée, de 365 livres 2 sous 6 deniers.

La permission de porter une fois dans l'année l'ostensoir qui contient le corps de Jésus-Christ, coûtera 45 livres 19 sous 6 deniers. On le portera deux fois pour 73 livres 16 sous 6 deniers. Trois fois pour 106 livres 1 sou 6 deniers. Quatre fois pour 156 livres 15 sous 6 deniers. Cinq fois pour 177 livres 6 deniers. Six fois pour 221 livres 13 sous six deniers. Au delà la taxe n'augmentera que de 10 livres pour chaque fois que l'on voudra porter le corps de Jésus-Christ.

Pour importer des marchandises dans les pays des infidèles, pour trafiquer avec les ennemis de la religion, pour faire le commerce en pays étranger, sans la permission du prince dont on est sujet, on payera la taxe de 87 livres 3 sous.

Pour importer du blé ou d'autres grains dans les pays infidèles, jusqu'à la concurrence de trois mille sacs, 179 livres 14 sous.

LE DIRECTEUR. — L'abbé Tartufo s'est moqué de vous. Voyons, tâchez donc de raisonner un peu. On a joué avec un succès colossal *Hérodiade* à Bruxelles, à Milan, à Marseille, à Genève, à Paris, en Espagne, partout! Avez-vous vu quelque part qu'un évêque se soit déchainé comme vous contre ce pauvre opéra qui était bien loin de s'attendre à tant d'honneur et à tant de colère.

LE CARDINAL. — Comment! on l'a joué dans tous ces endroits-là!...

LE DIRECTEUR. — Et il me semble que l'archevêque de Paris, l'évêque de Marseille et l'évêque de Milan vont prendre votre lettre pour une critique peu déguisée de leur propre conduite. Jeter l'anathème sur *Hérodiade* qu'ils laissent jouer depuis cinq ans, c'est leur dire qu'ils sont des imbéciles ou de mauvais prêtres.

LE CARDINAL. — On joue partout *Hérodiade* depuis cinq ans!

LE DIRECTEUR. — Hélas, oui, monseigneur.

LE CARDINAL. — Et Tartufo ne me l'a pas dit?

LE DIRECTEUR. — Hélas! non, monseigneur.

LE CARDINAL. — Mais alors, tout le monde se moque de moi, à cette heure!

LE DIRECTEUR. — Hélas! oui, monseigneur.

LE CARDINAL. — Et vous m'assurez qu'*Hérodiade* n'a pas une simple petite attaque à notre sainte religion?

LE DIRECTEUR. — Hélas! non, monseigneur.

LE CARDINAL. — Eh bien, j'ai fait un beau coup!

LE DIRECTEUR. — Hélas! oui, monseigneur.

LE CARDINAL (furibond). — Qu'on aille me chercher cette petite canaille de Tartufo. Allez vous-en, vous, ou je vous excommunie.

LE DIRECTEUR (filant). — Ça m'est bien égal, je le suis déjà.

Petits Dialogues philosophiques

QUATORZIÈME DIALOGUE

Le directeur du Théâtre de Lyon, désolé de la lettre épiscopale de monseigneur Caverot qui interdit à tout bon chrétien d'assister à l'opéra d'*Hérodiade*, profite de l'occasion du jour de l'an pour aller faire une visite à sa grandeur.

M. LE DIRECTEUR DU THÉÂTRE (prodiguant ses salutations). — Permettez-moi, Eminence, de vous présenter mes souhaits de bonne année.

LE CARDINAL. — Je ne vous connais pas. Qui êtes-vous?

M. LE DIRECTEUR. — Je suis le directeur.

LE CARDINAL (de mauvaise humeur). — De quoi? du collège, du séminaire, de la banque, du Crédit Lyonnais? de quoi, de quoi?

M. LE DIRECTEUR (timidement). — Des théâtres municipaux.

LE CARDINAL (bondissant). — Et vous osez vous permettre!...

M. LE DIRECTEUR (énergique). — Eh bien, oui, j'ose. Eh! sapsiti, un chien regarde bien un évêque, ce serait un peu fort si le directeur des théâtres municipaux ne pouvait pas s'approcher de votre Eminence.

LE CARDINAL (suffoqué). — Un homme qui fait jouer la comédie!

M. LE DIRECTEUR. — Eh! vous la faites bien jouer dans vos collèges et vos séminaires! Vous organisez bien des concerts tout à fait mondains

et élégants dans les salons de l'archevêché avec votre maîtrise de Saint-Jean qui n'a pas été justement créée pour égayer les réceptions de monseigneur le Cardinal, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

LE CARDINAL (toujours suffoqué). — L'homme qui a osé faire jouer *Hérodiade*!...

M. LE DIRECTEUR (prenant son parti en brave). — C'est justement d'*Hérodiade* que je viens un peu vous parler. Savez-vous qu'on me conseillait de vous faire un procès.

LE CARDINAL (de plus en plus suffoqué). — Un procès!

LE DIRECTEUR. — Mais certainement. Votre lettre est de nature à me faire le plus grand tort. Vous défendez au public d'aller dans mon théâtre...

LE CARDINAL (amèrement). — Laissez-moi donc tranquille: depuis ma lettre, vos recettes ont augmenté! Et voilà l'effet de mes remontrances! Je vous ai fait de la réclame sans le vouloir et vous vous plaignez!

LE DIRECTEUR. — Je me plains, parce que vous me faites passer pour ce que je ne suis pas. Je vous prie de croire que mon dernier souci c'est de faire de la polémique religieuse. Je laisse ça à ceux dont c'est le métier. J'ai monté *Hérodiade* parce que c'est un très bel opéra et du diable si je me doutais de votre algarade.

LE CARDINAL. — C'est une œuvre maudite, satanique. C'est un plaidoyer en musique contre notre sainte religion, c'est un acte d'impiété et de sacrilège, c'est...

LE DIRECTEUR. — Où donc l'avez-vous vu jouer?

LE CARDINAL (avec noblesse). — Apprenez, Monsieur le Directeur, que mon caractère me

défend d'aller au théâtre.

LE DIRECTEUR. — Eh bien, alors, pourquoi dites-vous pis que pendre d'une chose que vous ne connaissez pas? Est-ce que je vais clabauder, moi, que les conférences de vos curés sont des prétextes à bombances et à boustifailles. Comme je n'y suis pas invité, je ne me permets pas de répéter ce qu'on en raconte.

LE CARDINAL. — C'est l'abbé Tartufo qui me l'a dit.

LE DIRECTEUR. — Il y est donc allé, lui.

LE CARDINAL. — Je l'interdirais illico, si je l'en croyais capable. Il le sait par un journaliste qui rédige la *Semaine spirituelle*, journal du diocèse.

LE DIRECTEUR. — Eh bien, vous me permettez de vous affirmer que la *Semaine* est plus spirituelle que lui. Ces gens-là, mon pauvre Monseigneur, vous ont fait commettre ce qu'on appelle communément une gaffe de première longueur.

LE CARDINAL (inquiet). — Une gaffe! Qu'entendez-vous par ce mot maritime?

J'entends une légèreté, une inconséquence, une boulette, — hélas! oui, monseigneur, vous avez gaffé.

LE CARDINAL. — Et comment cela?

LE DIRECTEUR. — *Hérodiade* n'est ni impie ni indécent. Il n'y a pas un mot là-dedans qui blesse une croyance catholique, il n'y a pas un geste qui frise la plus légère inconvenance. S'il n'y avait jamais eu que du théâtre comme cela, les comédiens ne seraient pas l'objet de vos anathèmes et l'Eglise considérerait la scène comme un institut d'enseignement supérieur. Voilà ce que vous dirons tous ceux qui sont allés à *Hérodiade*.

LE CARDINAL. — Cependant, l'abbé Tartufo...

Un clerc séculier qui voudra être médecin paiera 106 livres 1 sou 6 deniers.

Un ecclésiastique séculier qui veut être avocat ou procureur doit payer une dispense de 106 livres 1 sou 6 deniers. S'il veut siéger comme juge dans les affaires civiles, il paiera 87 livres 3 sous. Dans les causes criminelles, on ajoutera 37 livres. Celui qui voudrait être notaire, doit payer 45 livres 19 sous 6 deniers.

On pourra changer son nom propre en tout autre que l'on préférera, moyennant 33 livres 13 sous.

On pourra changer ses surnoms et sa signature en soldant 27 livres 1 sou.

Un prêtre qui voudra célébrer la messe sans se découvrir la tête paiera 45 livres 19 sous 6 deniers.

Pour un évêque, ce sera 87 livres 3 sous.

Une femme honnête qui voudra entrer quelquefois dans un couvent d'hommes, pourra le faire, accompagnée de trois ou quatre personnes de son sexe, et en payant la taxe de 45 livres 19 sous 6 deniers.

MIRACLE !

Nous ne pouvons enregistrer les mille et un petits miracles qui, tous les jours, éclatent dans l'imagination de quelque jeune ecclésiastique, encore imprégné de l'enseignement mystique du séminaire, et dont le zèle est, la plupart du temps, habilement stimulé par un spéculateur des choses saintes, aussi sceptique qu'intéressé; nous ne suffirions pas à la tâche.

Mais pour ceux de nos lecteurs qui douteraient de la fréquence de ces pieuses élucubrations surnaturelles au plein soleil du XIX^e siècle, nous leur conseillons d'avoir le courage, un jour d'ennui, de jeter les yeux sur quelqu'une de ces feuilles saintes qui travaillent à entretenir l'instinct superstitieux des masses; qu'ils prennent, par exemple, le *Pèlerin*, pour ne nommer que lui : ils seront amplement récompensés de leur peine. Et nous ne parlons pas seulement des bons moments d'hilarité qu'une telle lecture pourra leur procurer; nous avons en vue un but plus élevé. Ils verront tout le mal qui se fait journellement, tout le bien qu'il y aurait à faire dans certaines contrées de la France, que l'instruction et le bon sens devraient prendre à tâche de coloniser une fois pour toutes. Peut-être quelques-uns se départiront-ils de leur tranquillité indifférente ?

Le *Voltaire* citait l'autre jour, d'après l'*Avenir du Morbihan*, un de ces petits miracles de proportion modeste, il est vrai, mais qui donne une idée exacte de l'état des esprits dans certains chefs-lieux de canton. Le fait se passe à Muzillac, département du Morbihan :

Depuis quelque temps, raconte notre confrère, les habitants de Muzillac avaient constaté que l'enclos du maire de la commune était visité par les esprits. Dès que la nuit était venue, des lumières mystérieuses s'élevaient dans les ténèbres et dansaient sur les murs.

On se consulta. Quelques esprits forts furent d'avis de

tirer des coups de fusil dans l'enclos; mais les esprits faibles s'effrayèrent de tant d'audace; ils allèrent trouver le curé.

Soit tiédeur, soit sagesse, M. le curé refusa de s'embarrasser dans cette affaire : on n'en put rien tirer. Mais, par bonheur, la paroisse possédait un jeune prestolet qui, lui, n'hésita pas :

Du premier coup, il reconnut dans ces apparitions incandescentes l'indication d'âmes en peine, venant demander une prière à ceux qu'elles connaissent ici-bas. Il engagea même fortement les propriétaires de l'enclos à y édifier une chapelle ou tout au moins un oratoire.

Puis un beau soir, après une fervente oraison, s'étant muni d'eau bénite et de saintes reliques pouvant conjurer les démons, il se décida à en terminer par un exorcisme dans les règles et se porta vers les endroits signalés.

Quelques amis suivaient... à distance.

Notre abbé, convaincu de sa haute mission, s'avança d'abord très résolument.

Puis sa démarche devint moins assurée, moins prompte. Tout à coup il s'arrêta; il venait d'apercevoir des rayons vacillants à travers les branches. Alors, d'une voix étranglée, il se mit à crier :

— Qui que tu sois, parle. Demandes-tu des prières ?

Point de réponse. Deux fois encore l'ecclésiastique renouvela son interrogation sans plus de succès — et cependant la lumière oscillait toujours.

Alors la jeune prêtre... décampa.

Comme tous les mystères de ce genre, celui-ci finit par s'éclaircir, et la population terrifiée apprit un beau jour que ces apparitions flamboyantes étaient dues tout simplement à l'ondulation lumineuse d'un réverbère agité par le vent et au rayonnement de la lampe de M. l'agent voyer, dont la lueur filtrait à travers les arbres.

Mais de farfadets, point; et de miracle, pas davantage.

Ah ! si, s'écrie, en terminant, notre confrère; en fait de miracle, il y a eu récemment, dans le Morbihan, celui de ce frère Colombe, dont nous avons déjà parlé, et que la Cour d'assises vient de condamner à quinze ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur commis sur quatre-vingt-un petits garçons, âgés de moins de treize ans.

Mais du diable si les journaux catholiques nous parlent jamais de ces miracles-là !

Laïcité

Une erreur s'est glissée dans notre dernier article relatif à une école qui n'avait de laïque que l'apparence. Nous avons placé cette école, cours Berriat, à St-Etienne.

C'est Grenoble qu'il faut lire.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Bonne reprise de *Lakmé* avec M^{lle} Jacob, toujours charmante

dans le rôle créé par Van Zandt et Dupuy, qui a très avantageusement remplacé le ténor Degenne. Avec moins de voix peut-être, ce nouveau Gérald a fait preuve d'un talent et d'un goût bien supérieurs à ceux de son devancier.

Miles Arnaud et Sivori ont eu aussi beaucoup de succès dans deux rôles de moindre importance. Quant à Dauphin, le rôle de Nilakanta, écrit un peu haut, n'a pas semblé lui convenir aussi bien qu'à Paravey. Il s'y est cependant montré, comme toujours, artiste intelligent et distingué. Le ballet n'était pas assez réglé et les chœurs avaient encore eu besoin d'une répétition. Quant à l'orchestre, il a excellemment joué cette musique, précieusement travaillée, et il a bien fait scintiller les facettes harmonieuses. Il y aura là, en attendant *Manon*, de Massenet, une honorable série de représentations.

CÉLESTINS. — La série des *Pommes d'Or* a pris fin et on vient de remonter *Les Vieux Garçons*. Nous saurons, dans notre prochaine chronique, ce qu'a été cette reprise de la célèbre comédie de Sardou.

Pendant ce temps, BELLECOUR fait relâche et le public du jour de l'an court du cirque Continental au casino où la revue *Do-Mi-Sol* attire la foule. Elle est très gaie, pas trop longue et on y a très heureusement évité les pornographies qui ont rendu la revue de la Scala impossible à entendre.

Marseille. — Depuis ma dernière lettre le Grand-Théâtre a commencé une série de représentations qui ne sont pas absolument satisfaisantes.

On a constaté dans la *Favorite*, dans *Galathée*, dans *Mignon* et dans *Robert le Diable* des hésitations nombreuses parmi les chœurs et chez plusieurs artistes.

M. Lamarche se présentait pour la première fois au public dans le rôle de Fernand de la *Favorite*. Sa voix nasale est désagréable; il a paru froid et inexpérimenté; il nous a fait éprouver une déception complète.

Le baryton, M. Blavier, manque de souffle et s'enroue dès le premier acte.

M. Louyette, notre basse, s'est montré bien médiocre dans le rôle de Balthazar; il a cependant été admis sans opposition.

Une seule artiste, M^{lle} Vidal, a été reçue par acclamations. Et c'était justice. Sa voix est belle et fraîche. C'est certainement une des meilleures acquisitions de M. Campocasso.

La reprise de *Galathée* nous a fait faire connaissance avec une nouvelle jeune chanteuse fort agréable à voir.

M^{me} Langlade est, en effet, une jolie femme et pourvue d'une voix déjà bien assise.

Cependant, c'est une élève qui a encore beaucoup à apprendre.

A côté d'elle, MM. Izouard et Devilliers effectuèrent un deuxième début à peu près convenable.

M. Degrave, qui chantait Pygmalion, était évidemment fatigué; il paraissait mal à son aise.

Peu de chose à dire de *Mignon*.

M. Dereims, notre ténor léger, et M^{me} Vanden, notre chanteuse légère, ont été reçus avec acclamations.

M. Devilliers, qui terminait ses épreuves dans le rôle de Frédéric, a été également admis sans opposition.

Quant à M^{me} Mendès, quoiqu'elle ait achevé ses épreuves assez favorablement, dans le rôle de chant personnage de *Mignon*, une assez forte opposition s'est manifestée contre elle.

M. Degrave manque d'autorité dans le personnage romantique de Lothario, il ne possède pas entièrement son rôle.

Je termine par *Robert le Diable*.

M. Salomon devait remplir le rôle de Robert mais M. Campo-Casso aime à réserver des surprises. C'est M. Lamarche qui, pour son second début, a remplacé notre fort ténor. Sa voix n'a paru plus agréable que dans la *Favorite*.

M. Louyette ne possédait pas entièrement le rôle de Bertram, il a barboté.

M^{me} Dufranc a bien rempli le rôle d'Alice.

M^{me} Janvier a été admise à l'unanimité; elle, tenue, avec sa correction habituelle, le rôle de la princesse.

M. Michaëly a paru très enroué; malgré cela il a été reçu sans opposition.

En somme, la semaine n'a été qu'une suite de mauvaises reprises.

Le public le supportera-t-il bien patiemment ?

TRIBUNE DU TRAVAIL

OFFRE D'EMPLOI

Un bon clerc d'avoué est demandé comme principal clerc dans une ville voisine. Adresser lettres au bureau du journal.

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune homme 18 ans, bonne instruction ferait voir la distillation des eaux-de-vie de marc, de 3/6, de grains, de parfums, etc.

S'adresser F. G., poste restante, Chessy-lès-Mines (Rhône), ou au bureau du journal.

Le Gérant : MÉNABRE.

Imprimerie Nouvelle lyonnaise, rue Ferrandière, 52 (Association syndicale des Ouvriers typographes)

MAISONS RECOMMANDÉES

POITIERS (Vienne). Grand café Tribot, en face de la gare, consommations de 1^{er} choix.

BOURGES (Cher). — Grand hôtel de la Bouteille d'Or.

GUÉRET (Creuse). — Hôtel Rousseau, au centre de la ville.

PLACE SAINT-NIZIER

Rue Mercière, toute la rue des Bouquetiers

ANCIENNE MAISON

MOUTH

À l'occasion du Jour de l'An

GRANDE

MISE EN VENTE

D'ARTICLES POUR

ÉTRENNES

Par exception, nos Magasins seront ouverts les Dimanches 27 Décembre et 3 Janvier.

FABRICATION ET FOURNITURE

D'HORLOGERIE GARANTIE

MAISON DE CONFIANCE

Fritz GAGNEBIN

à SOUVILLIER (Suisse)

Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 29 50
— nickel — — 19 »
— quantités, semaines et mois 29 »
— argent — — — 40 »

Pièces à Clef et Remontoirs pour Dames

MAISON RECOMMANDÉE

CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DETAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay

LYON

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges incandescentes en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

A. LEVY & Co
Éditeurs

LA

PARIS
13, Rue Lafayette

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Canaille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C. A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Trasbot, ingénieur des Constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
jusqu'à 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

RÉPARATIONS
EN
TOUS GENRES
ETC.

ABONNEMENTS
POUR
REMONTAGES DE
PENDULES

CARTES DE VISITE

IMPRIMERIE NOUVELLE, rue Ferrandière, 52

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe
59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS
SIROP DE PHOSPHATE MONOAZOTIN JULIEN
CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Roussel*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (Le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22. LYON

COMPTOIR DE LA VOUTE

ROUMIEU

1, Rue Champier, 1

En face la halle des Cordeliers

LYON

LOUAGE DE CARRIOLES

BUREAU DE COMMISSION

Pour la Cité Villeurbaine et Montchat 750

AU G^d MANUFACTURIER

DES VOSGES

SPÉCIALITÉ DE TOILE PUR CHANVRE

Et linge fin pour trousseaux

Maison qui vend le meilleur marché de Lyon

UNIQUE DÉPOT

14, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTA. — Les Magasins resteront ouverts chaque soir jusqu'au 5 janvier

CARTES de VISITE GRAVÉES à 1 fr. 75 et 2 fr. LE CENT

SUR BEAU CARTON BRISTOL IVOIRE

Pendant le mois de Décembre seulement

ENVELOPPES dites Fermoirs, pour Cartes de visite, à 75 c. le cent

Pour recevoir franco, ajouter 25 cent. par 100 cartes et 20 cent. par 100 enveloppes

CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

AGENDAS de BUREAU pour 1886

IMPRIMERIE

GRAVURE, LITHOGRAPHIE

PAPETERIE

ET AUTOGRAPHIE

Lettres de faire part
de Naissance et de Mariage
Têtes de lettres, Factures
Cartes d'adresse, Mandats
Actions, Carnets de chèques
Prospectus, Programmes
Catalogues, Dessins
Albums, — etc., etc.

S. PELLETER
93, Cours Lafayette, 93

LYON

Fournitures de Bureau et
pour Ecoles
Papier à lettres commerciales
Papier de luxe anglais et
façon anglais par boîte:
Lyon Paper
25 feuilles et 25 enveloppes, 90 cent.
Le même, 30 feuilles et 30 env., 1 fr. 75
Façon anglais
25 feuilles et 25 enveloppes, 60 cent.
Le même, 30 feuilles et 30 env., 95 cent.

FABRIQUE DE REGISTRES IMPRIMÉS OU RÉGLÉS POUR ADMINISTRATIONS

ET POUR COMPTABILITÉS CIVILE OU MILITAIRE

Registres bon marché pour le petit commerce, tels que : brouillard, main-courante, journal, caisse, grand-livre, etc., faits d'avance

Copies de lettres, 500 feuillets, à 2 fr. 40; en papier glacé, 2 fr. 80

Registres sur commande

Expédition franco de port et d'emballage pour les commandes au-dessus de 25 francs (seulement pour la France).